CAP PETITE ENFANCE

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL - STRUCTURES D'ACCUEIL

Structures coll	Structures collectives réglementées Etablissements d'accueil du jeune Enfant (EAJE)		
	Description	Conditions pour effectuer le stage	
Etablissement d'accueil collectif régulier (Anciennement appelé Crèche collective)	Accueil régulier pour les enfants de moins de 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi. Il peut être géré par une association ou une collectivité territoriale.	Possibilité de stage	
Crèche de Personnel d'entreprise	Accueil collectif des enfants de moins de 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle au sein de l'entreprise.	Possibilité de stage	
Service d'accueil familial (Anciennement appelé Crèche familiale)	Regroupe des assistantes maternelles agréées, sous la responsabilité d'une puéricultrice ou d'une éducatrice de jeunes enfants qui fait le lien avec les parents. Le temps de garde est adapté aux besoins des parents. L'enfant est accueilli chez l'assistante maternelle qui est employée et rémunérée par le service. La directrice effectue des visites régulières au domicile des assistantes maternelles et suit ainsi l'évolution des enfants dont elles ont la charge.	Possibilité de stage	
Etablissement à gestion parentale (Anciennement appelé Crèche parentale)	Accueil collectif des enfants de moins de 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi. Structure gérée par des parents bénévoles. Des parents participent à l'accueil des enfants, aidés par des professionnels (le)s de la petite enfance permanents et qualifiés.	Possibilité de stage	
Jardin d'enfants	Se situe entre la crèche et l'école maternelle. Accueille les enfants de 2 à 6 ans qui ont fréquenté les structures collectives de type crèche avant l'entrée à l'école.	Possibilité de stage	
MAM (maisons d'assistants maternels)	Cette formule à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel même si dans les textes les MAM sont considérées comme offrant de l'accueil individuel. Les assistantes maternelles agréées se regroupent dans un appartement ou une maison, ou bien dans un local prêté ou loué par une commune, pour accueillir 3 à 9 enfants. Cette formule peut être de type associatif.		
RAM (relais d'assistants maternels)	Lieu d'information de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Il propose des ateliers éducatifs pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles	Nécessité de questionner le service des examens de l'académie car les stages en ne sont pas toujours acceptés	
<u>Micro-crèche</u>	Structure accueillant, au maximum 10 enfants. Une personne chapeaute l'équipe et la gestion. cette « référente technique » est diplômée et peut être EJE, infirmière. Le reste du personnel permanent peut avoir un CAP PE, un DE d'auxiliaire de puériculture ou être ASMAT avec 3 ans d'expérience.	Possibilité de stage	
Ecoles maternelles	L'école maternelle peut accueillir les enfants avant l'instruction obligatoire qui débute à 6 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants.	Le travail effectué uniquement en restauration scolaire ne peut pas être validé pour l'examen	

Accueil de loisirs sans	structures de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés	Dans la mesure où les
hébergement	et les jeunes de 3 à 17 ans fonctionnant généralement :	conditions d'âge des enfants
	- pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de	et de durée sont respectées.
(Anciennement appelé Centres de	classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou	
loisirs sans hébergement)	encore le samedi ;	
	- pendant les vacances scolaires. Ils sont organisés le plus	
	souvent par des associations ou des collectivités	
	territoriales (communes, communautés de communes).	
Séjours de vacances	Les centres de vacances (ou colonies de vacances) sont	Dans la mesure où les
	des accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes	conditions d'âge des enfants
Centres de vacances collectifs	âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires,	et de durée sont respectées.
<u>d'enfants</u>	professionnels ou de leurs loisirs. Les groupes accueillis	
	sont composés d'au minimum 12 enfants et/ou	
	adolescents pour une durée supérieure à 5 nuits	
	- Les pouponnières ont pour objet de garder jour et	Il est difficile d'obtenir un
<u>Pouponnières</u>	nuit les enfants de moins de trois ans accomplis qui ne	stage, les situations sont
	peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier	complexes, le personnel
	d'un placement familial surveillé. elles sont divisées en	demande d'avoir une
	deux catégories :	formation solide avec de
	- Les pouponnières à caractère social, reçoivent des	l'expérience.
	enfants dont l'état de santé ne nécessite pas de soins	
	médicaux particuliers ; celles à caractère sanitaire,	
	reçoivent des enfants dont l'état de santé exige des	
	soins que leur famille ne peut leur donner	

Description des structures d'accueil occasionnel				
Etablissement d'accueil collectif occasionnel (Anciennement appelé Haltegarderie)	Accueil temporaire ou occasionnel des enfants de moins de 6 ans. Permet un accueil ponctuel d'enfants dont les parents ne travaillent pas ou irrégulièrement ou à temps partiel. C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'établissement peut être géré par une association ou une collectivité territoriale	Possibilité de stage		
Etablissement d'accueil collectif occasionnel itinérant (Anciennement appelé Haltegarderie itinérante)	Accueil temporaire ou occasionnel des enfants de moins de 6 ans. C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'équipe de professionnels travaille dans différents lieux (quartiers, communes) mais dépend du même gestionnaire.	Possibilité de stage		
Etablissement d'accueil collectif occasionnel à gestion parentale (Anciennement appelé Haltegarderie parentale)	Accueil temporaire ou occasionnel des enfants de moins de 6 ans. Permet un accueil ponctuel d'enfants dont les parents ne travaillent pas ou irrégulièrement ou à temps partiel. C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'établissement est géré par une association de parents qui participent à l'accueil des enfants.	Possibilité de stage		

Établissement d'accueil collectif régulier et occasionnel			
Les structures multi- accueil	Structure mixte qui regroupe un établissement d'accueil	Possibilité de stage	
	collectif régulier et un Etablissement d'accueil collectif		
Et	occasionne. Permet simultanément l'accueil d'enfants à		
	temps partiel ou à temps complet.		
structures multi- accueil à gestion	L'établissement peut être géré par une association ou		
<u>parentale</u>	une collectivité territoriale.		
	Il existe également des structures multi-accueil		
	parentales gérées par des parents bénévoles. Des parents		
	participent à l'accueil des enfants, aidés par des		
	professionnels (le)s de la petite enfance permanents et		
	qualifiés.		